



SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 20 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°05/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 13 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Pascal BRUHAT
Jean DELAUGERRE
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Catherine PHAM
Pierre DUPECHER

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS

Autres personnes présentes : Anatole GRZUELLE – Coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier (SEAT) et Christine REYMOND – Chargée de mission SEAT

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7		

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023



Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2023 :

- Un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de : + 14 930,3 €
- Un excédent d'exécution de la section d'investissement de : + 5258,22 €

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'affecter la somme de + 14 930,3€, compte-tenu du déficit de fonctionnement antérieur de – 68254,87, € au compte 002 excédent antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2024,**
- **D'affecter la somme de + 5258,22€, compte-tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 125 482,50 €, au compte 001 excédent reporté en section d'investissement au budget primitif 2024.**

Pour extrait certifié conforme,

M. Le Président
Jean-Pierre BUCHE

